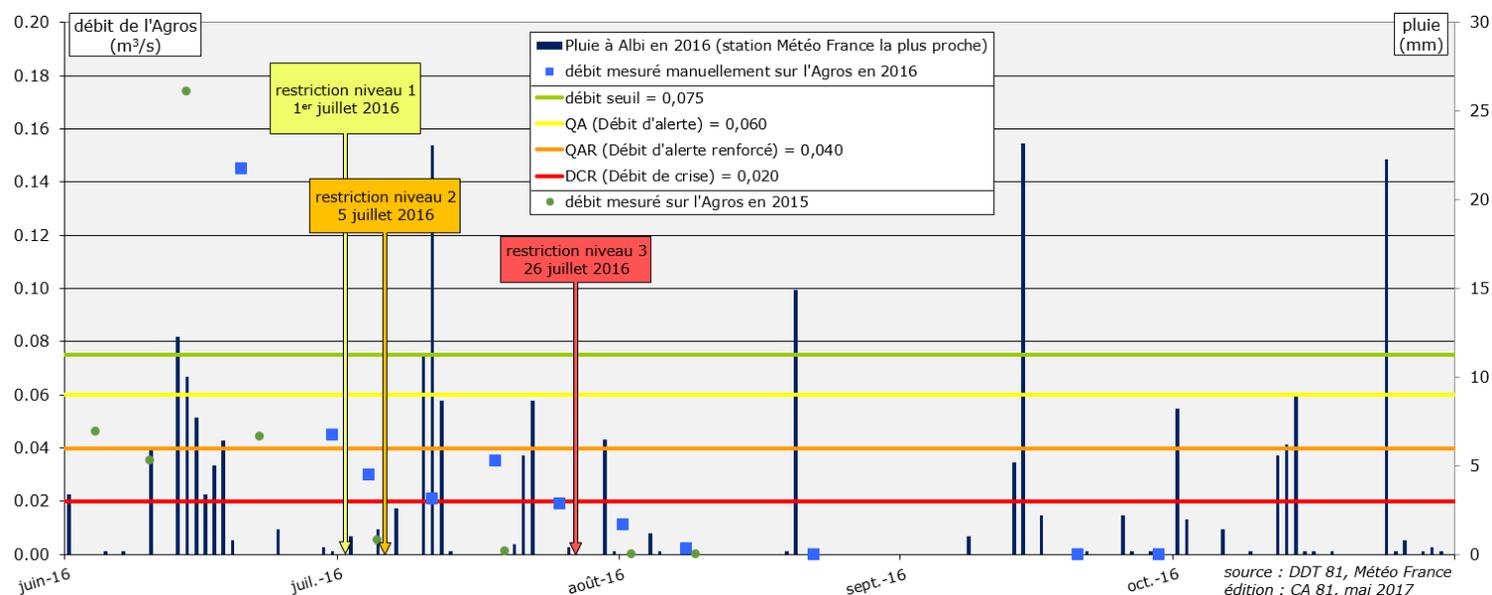


### Débits moyens durant l'étiage 2016 : l'Agros à Graulhet



#### Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,10 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,77 hm <sup>3</sup>

pour la période d'étiage allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

#### Un point sur les prélèvements en période d'étiage

##### bilan 2016

#### En cours d'eau et nappes connectées

2 préleveurs irrigants potentiels  
31 ha potentiellement irrigués  
63 m<sup>3</sup>/h (débit cumulé des pompes)  
48 100 m<sup>3</sup> autorisés  
0 m<sup>3</sup> prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

#### En nappes déconnectées

pas de prélèvement recensé

**Plans d'eau :** 29 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,68 hm<sup>3</sup>.

**Volume de réserve :** un volume de réserve de 10 000 m<sup>3</sup> pour les prélèvements en cours d'eau et nappes connectées a été acté sur ce bassin, permettant d'intégrer d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives.

#### Les faits marquants

L'étiage de l'Agros est toujours très marqué, avec des assecs observés courant août 2016, voire même juillet comme en 2015. Des restrictions sont intervenues dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, jusqu'à une interdiction totale de prélèvement à partir du 26 juillet, sauf cultures en dérogation.

Le suivi des débits est assuré par des mesures manuelles, ponctuelles, réalisées par des agents de la DDT du Tarn, compte tenu de dysfonctionnements récurrents à la station de mesure automatique du débit installée en 2010 à Graulhet.

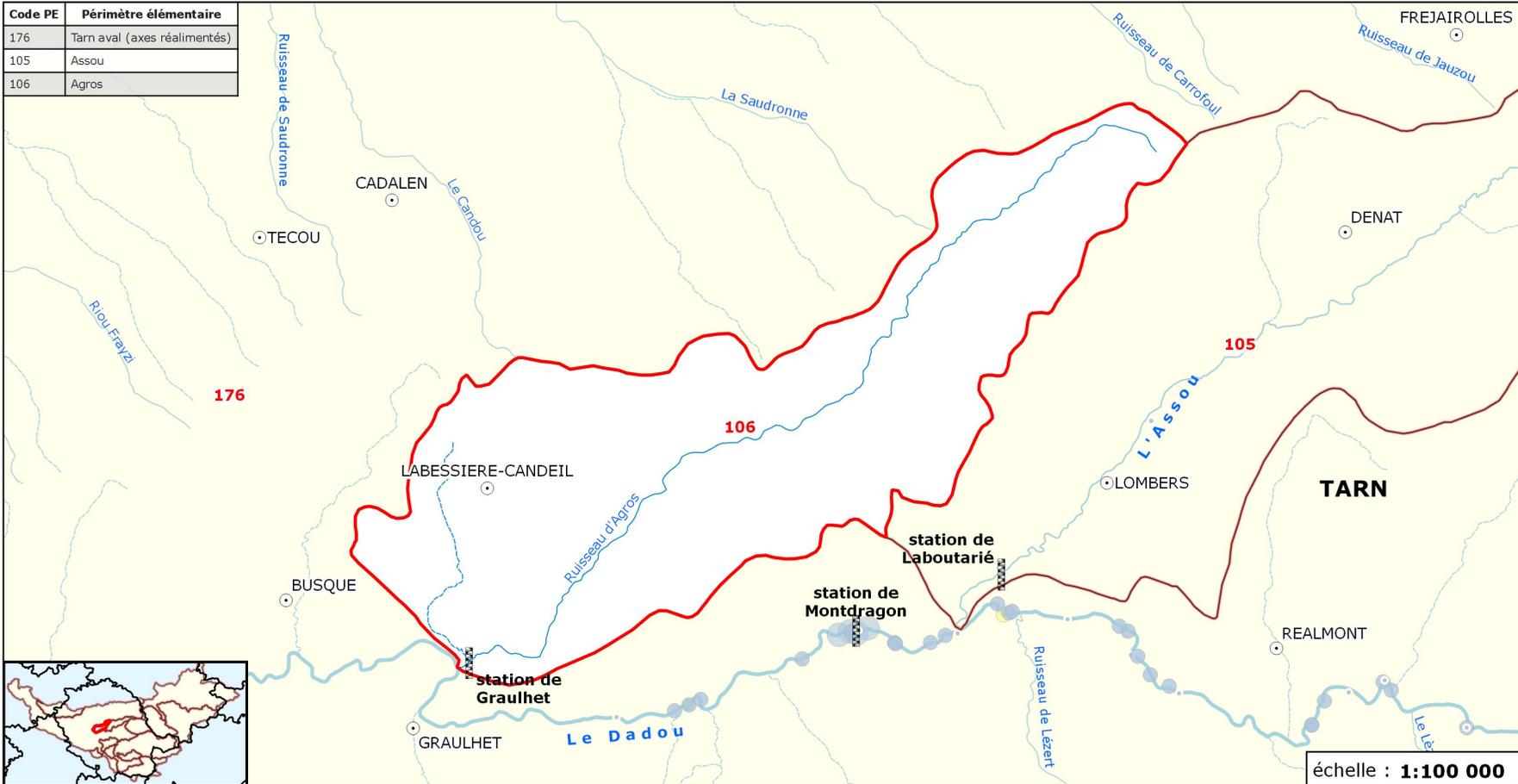


#### Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps. Ainsi, un calendrier de tours d'eau est établi en concertation avec l'ensemble des irrigants et la Chambre d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits potentiellement prélevés.

Ce calendrier de tours d'eau est présenté au préfet pour approbation.

Code PE	Périmètre élémentaire
176	Tarn aval (axes réalimentés)
105	Assou
106	Agros



**Organisme unique du sous-bassin Tarn :**  
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 106 - Agros

### Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques

### Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :

(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)

#### en cours d'eau

- 1 - 10000
- 10000 - 50000
- 50000 - 125000

#### en nappes connectées

- 1 - 10000
- 10000 - 50000

#### prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)

- 1 - 200000

édition : CA81, juin 2018  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

**Organisme Unique du sous-bassin Tarn**  
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09  
[www.tarn.chambagr.fr](http://www.tarn.chambagr.fr) – [outarn@tarn.chambagri.fr](mailto:outarn@tarn.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE